

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 4 (1921)
Rubrik: Le mouvement des étrangers en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le domaine sportif nous nous sommes intéressés aux journées *d'aviation* organisées dans les stations d'étrangers et à la *course internationale* de six jours pour *motocyclettes*. Le prix décerné par notre Office a été attribué à un coureur anglais.

IV. DIVISION D'ÉCONOMIE PUBLIQUE ET DE STATISTIQUE.

Résumons rapidement les principaux travaux de cette division, dont la réorganisation fait l'objet d'une étude approfondie, comme il a été dit plus haut.

Etude des questions d'impôts en tant que ceux-ci concernent les étrangers, et *publication de tableaux synoptiques* relatifs à l'imposition des étrangers dans les différents cantons et dans les principales localités de la Suisse.

Encouragement à l'ouverture de cours de climatologie à l'Université de Lausanne (automne 1921) et à l'établissement d'une station d'essai pour l'étude du climat d'altitude, en Engadine.

Requêtes au Département fédéral de l'Economie publique et au Directoire de la Société suisse pour le commerce et l'industrie, touchant la protection des eaux minérales suisses.

Etablissement et diffusion de *formulaires statistiques* concernant le mouvement des étrangers dans les hôtels et stations suisses. Dépouillement des statistiques fournies par les stations d'étrangers.

Rapports et articles de journaux sur des sujets relatifs à l'hôtellerie et au mouvement des voyageurs.

F. Succursale de l'Office, à Lausanne.

Les statuts de l'Association Nationale pour le développement du tourisme prévoient à l'article 17 que l'Office suisse du Tourisme se compose d'un siège central à Zurich et d'une succursale, qui a été fixée à Lausanne. Les attributions de la succursale sont en somme celles du siège principal, mais en prenant surtout en considération les besoins et les aspirations de la Suisse romande dans le domaine de la propagande, de la publicité et du trafic, ainsi que les relations de la Suisse avec les pays néolatins. Elle est appelée à propager le matériel de publicité de l'Office dans ces pays, à étudier les conditions de la concurrence des mêmes régions en matière de tourisme et de voies de communications, à s'entendre avec des écrivains et des traducteurs en vue de la propagande, etc. D'autre part, elle doit coopérer à l'étude et à l'exécution des tâches relatives au trafic, plus spécialement: propositions pour le développement du trafic des voyageurs, étude des projets d'horaires, initiatives en vue de la création de nouvelles correspondances ferroviaires, mesures propres à développer la circulation routière, etc. La succursale de Lausanne participe donc d'une manière plus ou moins suivie et intense à toute l'activité de l'Office du Tourisme, aussi est-il difficile de préciser les travaux qui lui ont été remis pour exécution. Citons néanmoins son intervention dans le domaine de la police des étrangers, la rédaction de monographies et d'articles en langue française, l'organisation de l'exposition des eaux minérales de table au Comptoir suisse des industries alimentaires à Lausanne, etc.

G. Le mouvement des étrangers en Suisse.

Le dénombrement exact des voyageurs descendus dans les hôtels et pensions est impossible en l'absence d'une réglementation fédérale sur la matière. Le Conseil fédéral avait, il est vrai, prévu un contrôle des étrangers par son ordonnance du

17 novembre 1919, modifiée par l'arrêté du Conseil fédéral du 9 juillet 1920. En vertu de ce dernier arrêté, les tenanciers d'hôtels et de pensions sont tenus d'annoncer dans les 24 heures l'arrivée et le départ des *étrangers*, mais non des Suisses descendus dans leurs établissements. Au point de vue touristique, toute statistique établie sur ces données serait incomplète, les voyageurs de nationalité suisse représentant un facteur important du mouvement des étrangers.

Les cantons suisses possédant une réglementation relative au contrôle des voyageurs constituent une minorité. Ce sont ceux d'Appenzell Intérieur, Argovie, Bâle Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Tessin et Valais. En revanche, de nombreuses villes et stations d'étrangers prévoient un contrôle local: Berne, Genève, Lucerne, Lausanne, Baden, Davos, Lugano, Montreux, Ragaz, St. Moritz, etc. D'autre part, la Société Suisse des Hôteliers distribue à ses membres des tableaux statistiques qui sont remplis avec une exactitude relative. Il en est malheureusement de même avec les statistiques établies par les sociétés de développement; non pas qu'il y ait mauvaise volonté, mais parce que l'organisation voulue fait souvent défaut.

En été 1921, notre Office, après un long travail préparatoire, a distribué à toutes les sociétés de développement des tableaux statistiques devant être remplis chaque mois. Malgré le sérieux travail effectué ici et là, nous ne pouvons pas dire que cette première expérience soit satisfaisante. Les uns ne nous ont pas retourné les formulaires, d'autres ont modifié le classement par nationalités que nous avons adopté, si bien que, suivant les localités, les ressortissants de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie, de la Finlande, etc. figurent sous des rubriques différentes. Ailleurs, les Belges et les Hollandais, les Danois, les Suédois et Norvégiens sont réunis sous une dénomination commune. On doit admettre que, dans ces conditions, l'établissement d'une statistique authentique est difficile.

D'après les chiffres fournis par 24 stations d'étrangers, parmi lesquelles les plus importantes de la Suisse, le mouvement des voyageurs, pendant la saison d'été 1921, a été le suivant:

Participation proportionnelle des voyageurs classés par nationalités:

	%
1. Afrique	0,096
2. Afrique et Asie	0,190
3. Asie	0,406
4. Australie	0,036
5. Belgique et Luxembourg	1,132
6. Belgique et Hollande	0,228
7. Bulgarie	0,038
8. Bulgarie et Yougoslavie, Roumanie	0,028
9. Danemark	0,130
10. Danemark et Suède	0,088
11. Allemagne	3,469
12. Allemagne et Autriche	2,636
13. France	4,487
14. France et Belgique	1,191
15. Grèce	1,123
16. Grande-Bretagne	5,668

	%
17. Hollande	4,951
18. Italie	1,880
19. Yougoslavie	0,082
20. Amérique du Nord (E. U. et Canada)	5,655
21. Autriche	0,719
22. Autriche et Hongrie	0,058
23. Pologne	0,227
24. Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie	0,084
25. Roumanie	0,064
26. Etats Balkaniques	0,509
27. Russie et Ukraine	0,451
28. Russie et Pologne	0,231
29. Suède, Norvège et Pologne	0,351
30. Suède, Norvège et Danemark	1,039
31. Suisse	59,746
32. Espagne et Portugal	0,923
33. Amérique du Sud et Centrale	0,379
34. Tchécoslovaquie	0,213
35. Tchécoslovaquie et Hongrie	0,130
36. Turquie	0,191
37. Hongrie	0,173
38. Etats Divers	1,039
	100 0/0

On constatera la bigarrure extrême du classement des nationalités. Toutefois, il est facile de se faire une idée approximative de l'importance des principaux pays dans le mouvement des étrangers.

Pour le moment, en l'absence d'une documentation statistique sûre, il est plus intéressant de se borner à des considérations générales basées sur les renseignements fournis par les stations d'étrangers.

Dans son ensemble, la saison d'été 1921, malgré le temps exceptionnellement beau qui a régné en Suisse, n'a pas donné ce qu'on en attendait. Elle appartient encore à la période de dépression dont souffre l'industrie hôtelière depuis 1914. Les deux causes principales sont *l'élévation de notre change* et *l'exode des touristes suisses*, qui se sont laissé séduire par le bon marché souvent trompeur des pays à monnaie dépréciée, tels que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la France, etc. Après expérience faite, beaucoup sont revenus guéris, ayant constaté que, à confort égal, les hôtels suisses ne sont pas plus chers que ceux d'autres pays. Nous devons nous élever ici contre ces voyages dont le tourisme n'est qu'un prétexte et qui ont surtout pour but de faire des achats à l'étranger avec l'espoir d'importer en Suisse des produits manufacturés sans acquitter des droits de douane. Les choses sont allées si loin que nos autorités, ainsi que celles des pays limitrophes, ont dû prendre des mesures pour réprimer ce trafic, qui cause des dommages considérables à nos industries, à nos hôtels et à nos entreprises de transports. Si les vides dus à l'absence des touristes suisses n'avaient pas été comblés partiellement, grâce à notre propagande, par l'arrivée de nombreux étrangers, la saison d'été 1921 eût été désastreuse pour la plupart de nos stations. D'autres facteurs ont certainement aussi exercé une action, mais moins

importante. Indiquons la *crise économique* — qui dérive d'ailleurs du change — les *formalités de passeports*, le *coût de la vie*, les *tarifs des transports*.

Il résulte de ce qui précède que les stations et les hôtels les plus favorisés ont été ceux qui reçoivent surtout une clientèle étrangère, comme cela a été confirmé par les renseignements obtenus des stations d'étrangers et des principaux hôtels.

H. Finances.

En 1921, les subventions et cotisations versées à l'Association nationale pour le développement du tourisme se sont élevées à frs. 380,347.20 y compris les soldes provenant de la liquidation de la S. S. S. et S. T. S. (frs. 20,000. —), ainsi que de celle de l'Association Pro Sempione (frs. 5,147.20).

En 1920, les subventions et cotisations accusaient un montant de frs. 418,930. —. L'exercice 1921 marque donc un recul qui provient de ce que certains membres n'ont pas renouvelé leur adhésion pour la nouvelle période 1921—1923, ce que nous déplorons vivement. Quelques nouvelles souscriptions ont heureusement comblé en partie les vides causés par les démissions intervenues. Comme en 1920, les comptes de l'exercice 1921 ne balancent que grâce aux excédents des années précédentes. Il en sera de même en 1922 d'après les prévisions budgétaires.

Au 31 décembre 1921, les comptes se présentent comme suit :

Excédent de 1920 et recettes annuelles de 1921	frs. 973,626. 49
Dépenses de l'exercice 1921	„ 715,134. 14
Solde actif au 31 décembre 1921	<u>frs. 258,492. 35</u>

alors que le budget de 1921 prévoyait un excédent de recettes de fr. 168,035. 84.

Quoique la situation financière ne donne lieu à aucune crainte et que l'avenir soit assuré par les subventions et cotisations des membres et subventionnants, nous devons nous efforcer d'augmenter les ressources de l'Association nationale pour le développement du tourisme si nous voulons continuer à exercer l'activité désirée dans le domaine de la propagande. Celle-ci exige des sacrifices considérables, qu'il s'agisse d'édition de matériel de publicité, d'annonces dans la presse, de création et d'entretien d'agences à l'étranger, etc. Si nous examinons les dépenses effectuées ces dernières années et en particulier en 1921, nous croyons qu'elles sont pleinement justifiées par les résultats obtenus. Nous voulons relever ici que l'activité de l'Office est exercée avec un minimum de prestations financières, la plus grande partie des frais généraux rentrant en somme dans les dépenses de propagande, car les fonctionnaires et employés de l'Office sont occupés pour la plupart aux travaux qu'exigent l'élaboration du matériel de publicité et sa diffusion à l'étranger.

Nous faisons appel à tous ceux qui, en Suisse, s'intéressent au mouvement des étrangers, à l'avenir de nos entreprises de transports et de l'industrie hôtelière, afin qu'ils veuillent bien nous continuer leur appui, si nous en jouissons déjà ou mieux encore, augmenter leurs allocations à l'Office, s'il est possible. La crise économique dont souffre notre pays pèse, il est vrai, sur les budgets de nos autorités, comme des entreprises financières, industrielles et commerciales; mais, s'il est un facteur économique dont bénéficient toutes les branches de notre vie nationale c'est bien le mouvement des étrangers au développement duquel sont intéressés non seulement les hôteliers et les chemins de fer, mais l'ensemble de notre population tout entière.